

Image not found or type unknown



## Termes du jugement sur la pension alimentaire

Par **titi**, le **07/03/2008** à **09:32**

Bonjour, rnrnje ne comprends pas une expression dans mon jugement de divorce, relative à la pension alimentaire: rnrn"payable, à l'avance...., non compris les prestations pour charges de famille"rnrnque veut dire: [s]non compris les prestations pour charges de famille[/s]rnrnqu'est ce que les charges de familles?rnrnla pension couvre bien tous les besoins des enfants? rnrnil n'y a pas lieu de verser des "extras" pour les voyages scolaires, pour des vêtements ?rnrnmerci